

Le signalement externe des infections nosocomiales e **SIN** : Intérêts et problèmes rencontrés

Simon L., pharmacien hygiéniste
Jouzeau N., infirmière hygiéniste

Centre de Coordination de Lutte Contre les Infections
Nosocomiales de l'Inter région Est
Vandoeuvre les Nancy

Strasbourg, le 20 janvier 2012
« PLGE et PRGE en Alsace », Cité administrative, Strasbourg

Cadre réglementaire du signalement externe des infections nosocomiales

- Loi n° 98-535 du 1er juillet 1998
relative au renforcement de la veille sanitaire et du contrôle de la sécurité sanitaire des produits destinés à l'homme
- Décret n° 2001-671 du 26 juillet 2001
Les établissements de santé signalent de façon non nominative la survenue de toute infection nosocomiale selon les critères de signalement précisés à l'article R. 711-1-12 et recueillent les informations concernant les infections nosocomiales soumises à signalement.

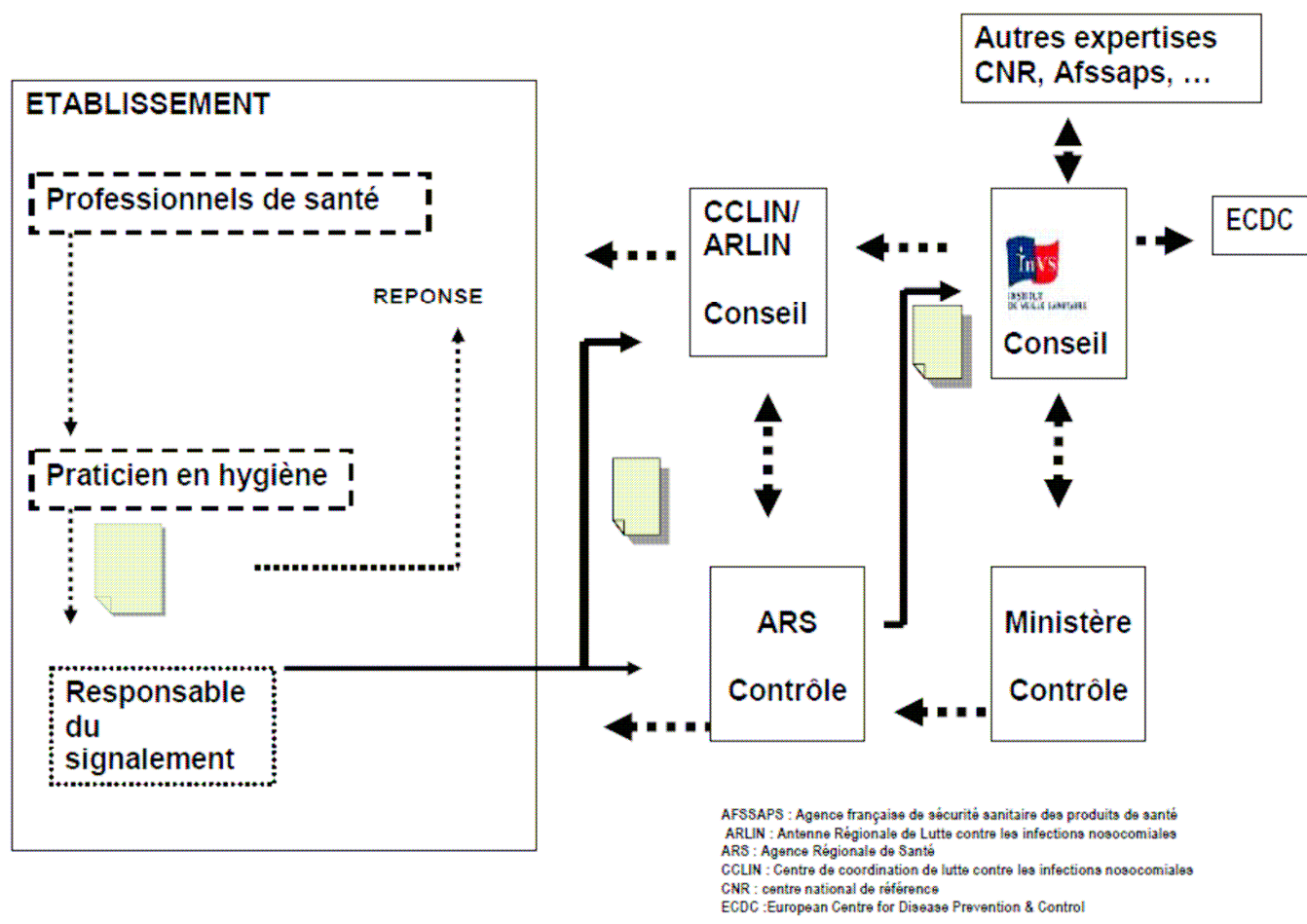
Ministère de la santé, de la jeunesse et des sports DGS/DHOS, CTINILS – Mai 2007

Définition de l'Infection Nosocomiales (IN)

Les IN sont des infections contractées dans un ETS de santé

- ? L'IN est désormais intégrée dans les IAS (infections associées aux soins).
- ? Une infection est considérée comme IAS si elle survient au cours ou au décours d'une prise en charge (diagnostique, thérapeutique, palliative, préventive ou éducative) d'un patient et si elle n'était ni présente, ni en incubation au début de la prise en charge.

Le circuit du signalement externe



Programme national de prévention des IN 2009/2013

6 grandes orientations déclinées aux différents échelons (établissement, régional, inter-régional et national) :

- Promouvoir une culture partagée de qualité et de sécurité des soins
- Optimiser le recueil et l'utilisation des données de surveillance
- **Anticiper et détecter l'émergence d'agents pathogènes à potentiel épidémique**
- Maintenir l'utilisateur au centre du dispositif
- **Améliorer l'organisation du dispositif de prévention des IN**
- Promouvoir la recherche sur les IN

Au sein de l'établissement de santé :
l'Equipe opérationnelle d'hygiène (EOH) : Praticien hospitalier,
Responsable signalement, Paramédicaux

- **Décret no 2010-1408 du 12 novembre 2010 relatif à la lutte contre les événements indésirables associés aux soins dans les établissements de santé**

- « *Art. R. 6111-7.* - Le programme d'actions mentionné aux articles L. 6144-1 et L. 6161-2 comporte un volet relatif aux mesures à mettre en oeuvre pour lutter contre les infections nosocomiales.

- « En vue d'assurer sa mise en oeuvre, il est constitué au sein de chaque établissement une **équipe opérationnelle d'hygiène** composée notamment de **personnel médical ou pharmaceutique** et de **personnel infirmier** désignés par le représentant légal de l'établissement après concertation avec le président de la commission médicale d'établissement dans les établissements de santé publics et avec la conférence médicale d'établissement dans les établissements de santé privés.

Contexte français

- Ratios médians théoriques pour les infirmiers de 1 ETP / 400 lits et d'1 ETP médical / 800 lits,

Contexte français déclaré dans le bilan LIN de 2009

- 13 à 49% des structures n'ont pas atteint le ratio en ETP infirmier défini en 2000 et
- 18 à 57% celui des praticiens

Objectif du programme national à atteindre en 2012

- **100% des établissements de santé sont en conformité avec le ratio**

*En 2012, 100% des établissements de santé ont une
procédure de signalement **interne et externe** opérationnelle.*

Politique volontariste basée sur :

⇒ l'anticipation

⇒ la détection

⇒ la maîtrise des pathogènes émergents

Les alertes nationales



09/2010 : entérobactéries productrices de carbapénèmases (EPC)

- 03/2006 : *Clostridium difficile* PCR-ribotype 027
- 08/2005 : *Salmonella enterica* sérotype Worthington
- 07/2005 : entérocoques résistants à la vancomycine
- 12/2004 : *Enterobacter sakazakii*
- 06/2004 : *Klebsiella pneumoniae* imipénème-R
- 06/2004 : endophtalmies et usage de Xylocaïne Gel
- 09/2003 : *Acinetobacter baumannii* BLSE



Nombre de signalements pour 1000 lits d'hospitalisation (chiffres SAE)

	1er semestre 2010	1er semestre 2011
Alsace	3,51	3,28
Bourgogne	1,52	2,20
Champagne Ardenne	2,97	2,50
Franche Comté	2,96	2,96
Lorraine	3,51	4,99

e-SIN, outil Web de télésignalement en ligne

Proposé aux établissements depuis le 15 octobre 2011

The screenshot shows the e-SIN web application interface. At the top left is the e-SIN logo. At the top right, it says "Vous officiez pour l'entité : CCLIN EST". The main heading is "ACCUEIL". Below this, there are three main action buttons: "RECHERCHER MES FICHES DE SIGNALEMENT" (with a magnifying glass icon), "RECHERCHE DE SITUATIONS SIMILAIRES" (with a bar chart icon), and "RAPPORT AUTOMATISÉ" (with a bar chart icon). Below these buttons, there is a section titled "e-SIN VOUS INFORME" with a question mark icon. This section contains three lines of information: "VOUS N'AVEZ AUCUN SIGNALEMENT NON-LU", "19 SIGNALEMENT(S) LUS ET NON-CLOS(S)...", and "VOUS N'AVEZ AUCUN SIGNALEMENT AVEC UN NOUVEAU COMMENTAIRE".

ACTUALITÉS

[Voir toutes les actualités](#)

CLOTURE D'UN SIGNALEMENT

05/04/2011

Concernant la clôture d'un signalement elle est, dans un premier ... [Lire la suite](#)

ANONYMISATION DES PIECES JOINTES

05/04/2011

Les échanges de données relatives aux patients sont possibles dans ... [Lire la suite](#)

Alsace : Les signalements déposés sur e SIN depuis le 15/10/2011

RAPPORT AUTOMATISÉ E-SIN

Signalements en bref :

Produit le : 11/01/2012
Localisation : Région Alsace
Signalement émis : entre le 15/10/2011 et le 31/12/2011

Etablissement(s) signalant(s) : N= 9 (nombre de Finess etab.différents)
Nombre de signalements : N= 18
Cas groupés : 44 % (% Nombre de signalements)
Investigations locales : 100 % (% Nombre de signalements)
Demande d'aide extérieure : 33 % (% Nombre de signalements)

Cas signalés : N= 62
Décès signalés⁽¹⁾ : 13 % (% Nombre de cas signalés)

(1) Tel que déclaré sur la fiche de signalement et avant vérification du lien entre décès et infection

Délai entre la date du dernier cas d'un évènement et la date du signalement : (N=18)

Région Alsace
entre le 15/10/2011 et le 31/12/2011

	Minimum	p25	Mediane	p75	Maximum
Durée (jours)	0	7	12	35	158

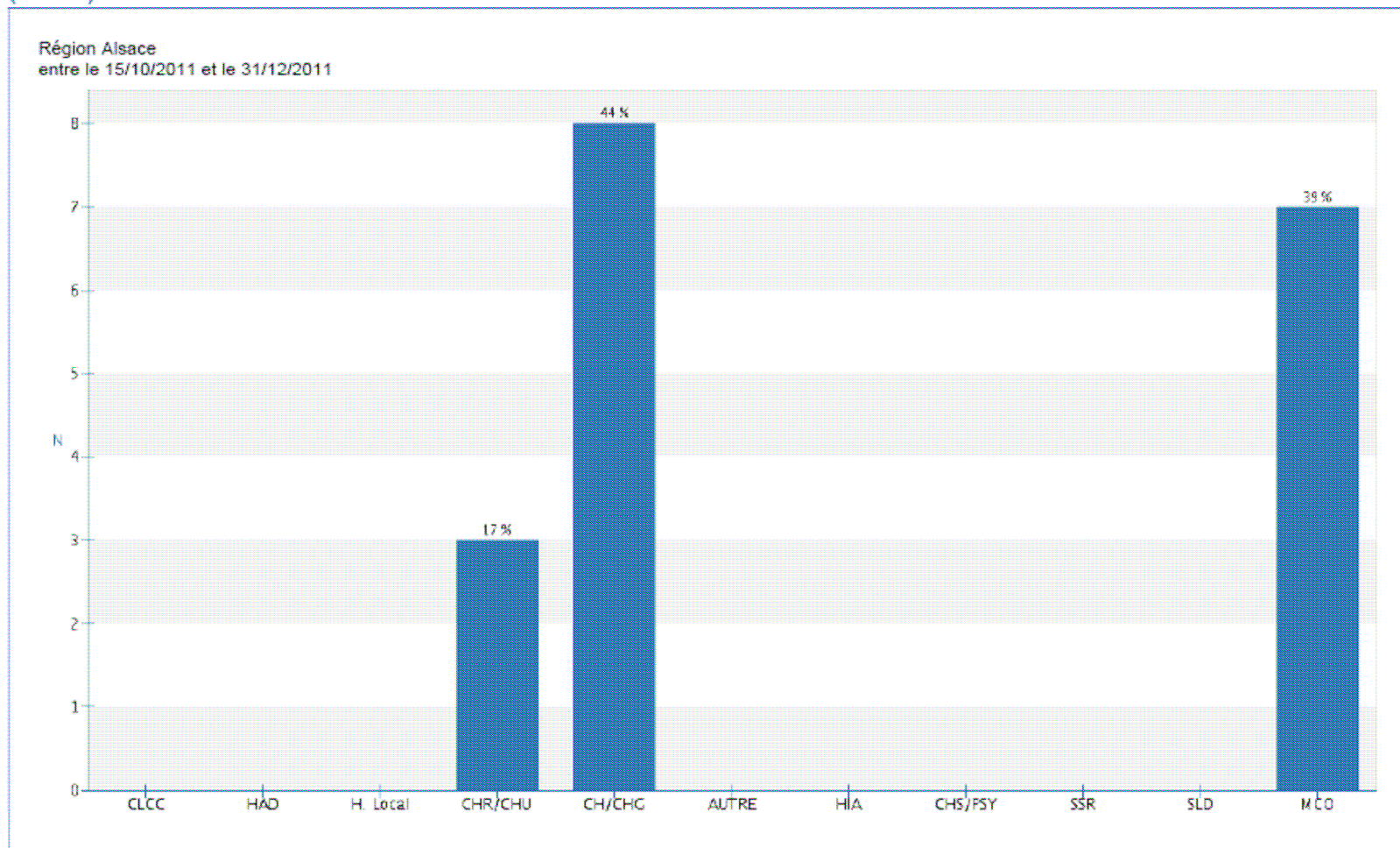
Si le signalement rapporte un seul cas, la date de ce cas est prise en compte

Signalements par département : (N=18)

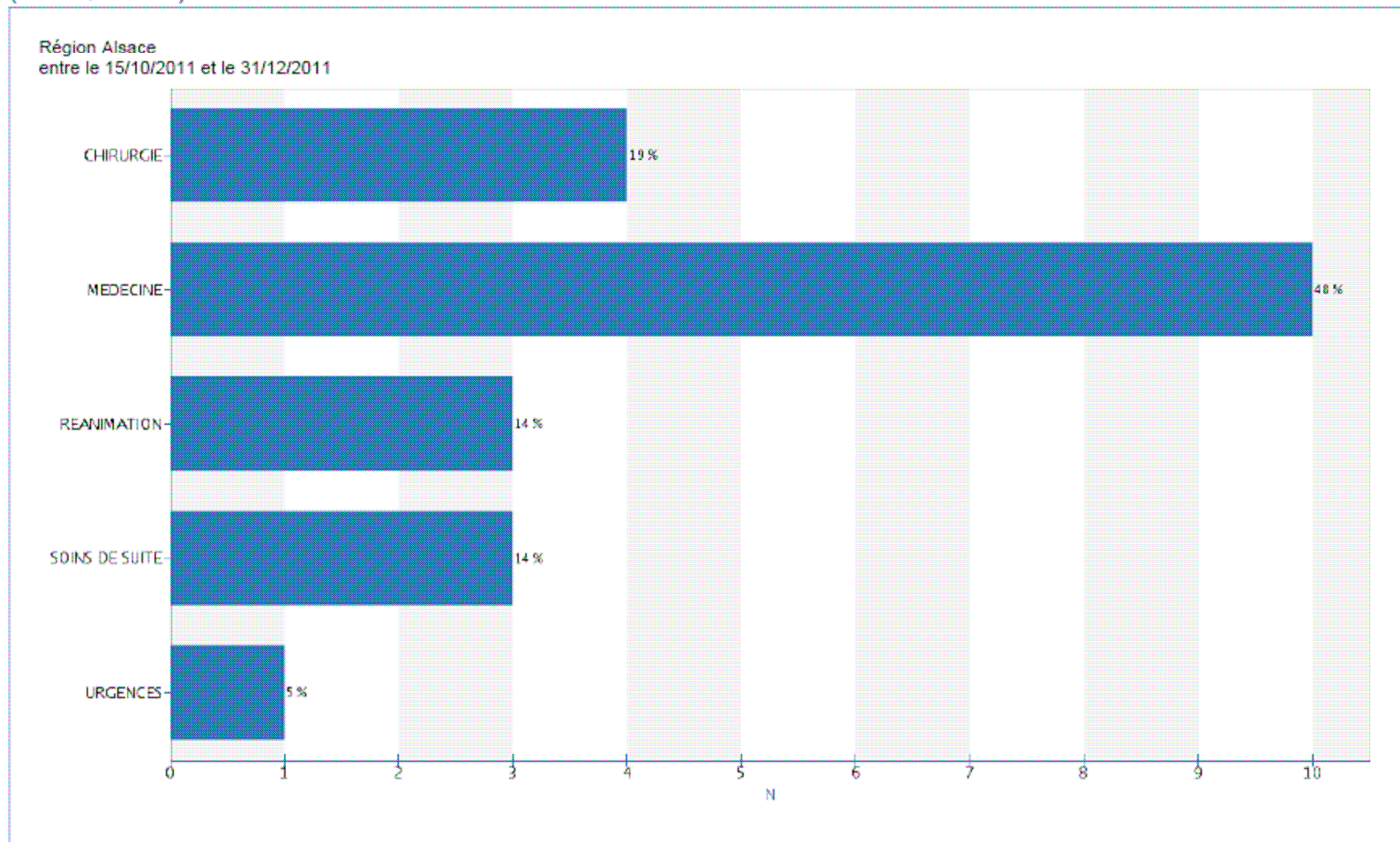
Localisation France ou dernier élément de détail dans le sens de la flèche
entre le 15/10/2011 et le 31/12/2011

N° Dept.	Département	Région	Inter région	Nb. sign.
67	Bas-Rhin	Alsace	Cclin Est	11
68	Haut-Rhin	Alsace	Cclin Est	7

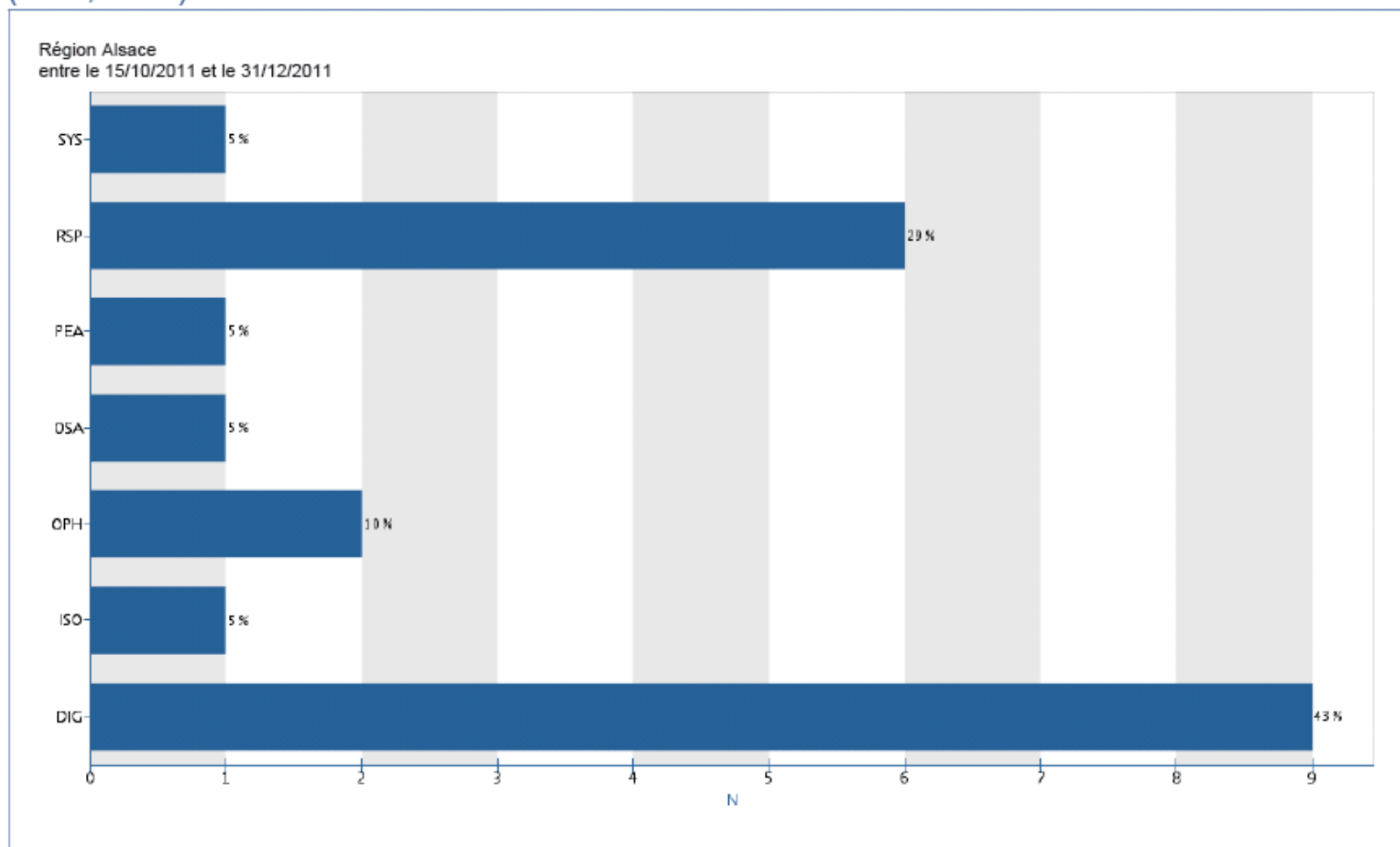
Signalements par type d'établissement : (N=18)



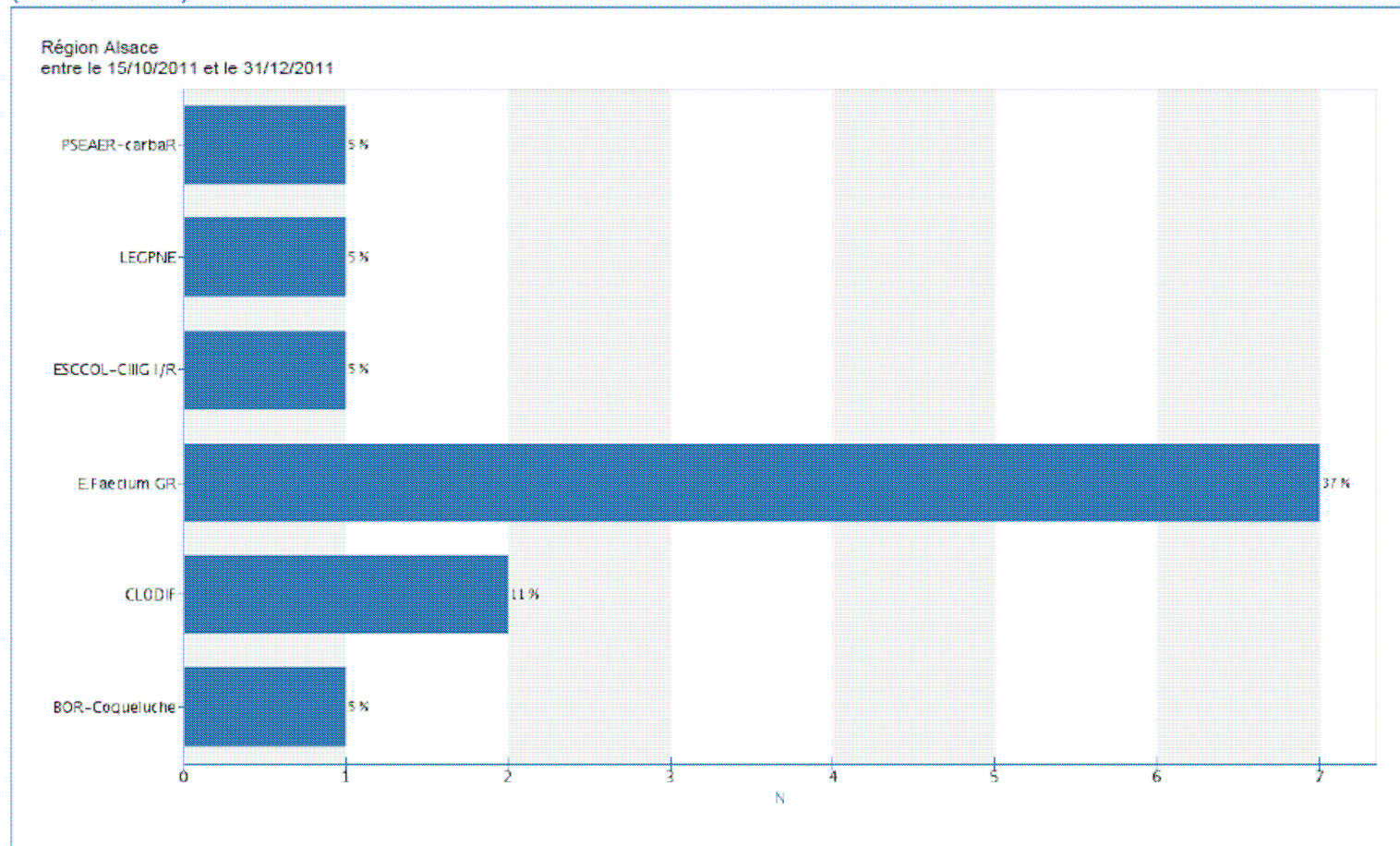
Signalement par secteur d'activité :
(N=18, N'=21)



Signalements par site infectieux : (N=18, N'=21)



Signalements par micro-organisme : (N=18, N'=19)



Points positifs après 3 mois d'utilisation

- Simplifie la transmission, est censé réduire les délais
- Améliore les échanges, la transparence, la traçabilité et facilite la coordination
- Améliore la restitution des données
- Consolide l'utilisation du signalement par les établissements
- Améliore la sécurité et la qualité des soins

Points négatifs

Fiche signalement e SIN :

- Identification de l'établissement signaleur incomplète : en première page de la fiche, absence de la ville et/ou de l'adresse.
- Présence des « nouveaux commentaires » durant 7 jours sur la page d'accueil (délai trop long ?)
- Le « nouveau commentaire » est noyé dans la fiche signalement (charte graphique à modifier/code couleurs)
Le nouveau commentaire déposé n'apparaît pas, voire disparaît de la fiche

Annuaire e SIN :

- Recherche impossible car absence de classement alphabétique par ville
Recherche difficile par patronyme pour les professionnels de santé car absence de menu déroulant

En conclusion, le SIN participe à la veille sanitaire grâce à :

- l'identification de pathogènes non ciblés par les réseaux de surveillance habituels,

- l'investissement pérenne et le partage d'informations réalisés par les ETS, ARLIN, C.CLIN, LABM, InVS, CNR

- ⇒ démarche fondée sur la transmission, la remontée d'informations, en temps réel (non exhaustif)

- ⇒ maillage permettant de **planifier des actions** en matière de santé publique et d'identifier rapidement les **nouvelles menaces microbiologiques**

**Centre de coordination de lutte contre les
infections nosocomiales de l'EST**
(C.CLIN Est)

Hôpitaux de Brabois
Rue du Morvan
54500 Vandoeuvre les Nancy

03 83 15 34 73

www.cclin-est.fr